

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2013

Délibération n° D-2013-377

**Contrat de DSP Acclameur - Convention cadre d'occupation
des salles d'escalade et du gymnase**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Animation de la Cité

**Contrat de DSP Acclameur - Convention cadre
d'occupation des salles d'escalade et du gymnase**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 14 mai 2012 le Conseil municipal a approuvé le contrat de Délégation de Service Public (DSP) confiant la gestion du complexe de l'Acclameur à la SO SPACE

Ce contrat de DSP prévoit « l'accueil d'associations au sein des salles de pratique sportive de l'équipement ».

Considérant l'intérêt pour la Ville de Niort de connaître les créneaux de l'Acclameur affectés aux associations locales, dans le but d'une part de ne pas délaisser les équipements traditionnels, et d'autre part d'avoir une vision globale de la politique sportive, il y a lieu de passer une convention tripartite entre le gestionnaire, les associations utilisatrices et la Ville de Niort.

Les conventions cadre qui sont proposées concernent donc la mise à disposition non exclusive et à titre précaire et révocable, aux associations sportives des équipements de l'Acclameur suivants :

- le gymnase ;
- la structure artificielle d'escalade (S.A.E).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions cadre tripartites entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations pour la mise à disposition au Complexe de l'Acclameur :
 - o du gymnase ;
 - o de la structure artificielle d'escalade
- autoriser Madame le Maire à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD